



Nous allons rejoindre les précurseurs de la tarification incitative d'ici 2025 !

Les coûts de collecte et de traitement ne cessent d'augmenter. Il est donc nécessaire de maîtriser ces hausses et c'est grâce à une diminution de la production de déchets que cela sera possible.

La mise en place de la tarification incitative permet à chacun de se responsabiliser quant à sa production de déchets ménagers. Elle est une réelle incitation au tri des emballages et à la réduction des ordures ménagères résiduelles.

Qui est concerné par le passage à la tarification incitative ?

La TEOM incitative est une mesure qui s'applique à TOUS, les ménages en habitat individuel ou collectif (qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires) ainsi qu'à tous les non-ménages (professionnels...) bénéficiant du service de collecte et déjà assujettis à la TEOM.

De quoi s'agit-il ?

La tarification incitative n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle tarification (TEOM) et sa mise en œuvre a été votée en Conseil Communautaire le 20 janvier 2022. C'est une contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public de gestion des déchets. Elle permet de prendre en compte l'utilisation du service dans la facturation.

Comme l'eau et l'électricité, la tarification incitative comporte une part fixe et une part variable. La part fixe comprend l'abonnement au service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, papiers et verre), avec l'accès à la déchèterie, aux actions de prévention et la mise à disposition des bacs de collecte. La part variable dépendra du nombre de levées du bac et du nombre de passages en déchèterie au-delà d'un certain seuil qui sera déterminé prochainement.



Un déploiement en plusieurs étapes en 2024

1ère étape : enquête et distribution de nouveaux bacs de collecte pucés et de nouveaux badges de déchèterie (mars à juin 2024 selon les communes).

Les habitants seront informés par courrier du passage à leur domicile d'une équipe d'enquêteurs. Ce sera également l'occasion d'échanger sur les besoins du foyer et d'apporter des réponses aux questions de chacun et chacune.

Une campagne d'information

Une campagne de communication écrite et orale accompagnera les usagers sur toute la durée de la mise en place pour les informer du déroulement de la mise en œuvre de la tarification incitative et des changements à venir.

Un numéro vert sera bientôt à votre disposition. Les informations seront également disponibles sur le site, n'hésitez pas à vous connecter.



Tous acteurs pour réduire nos déchets